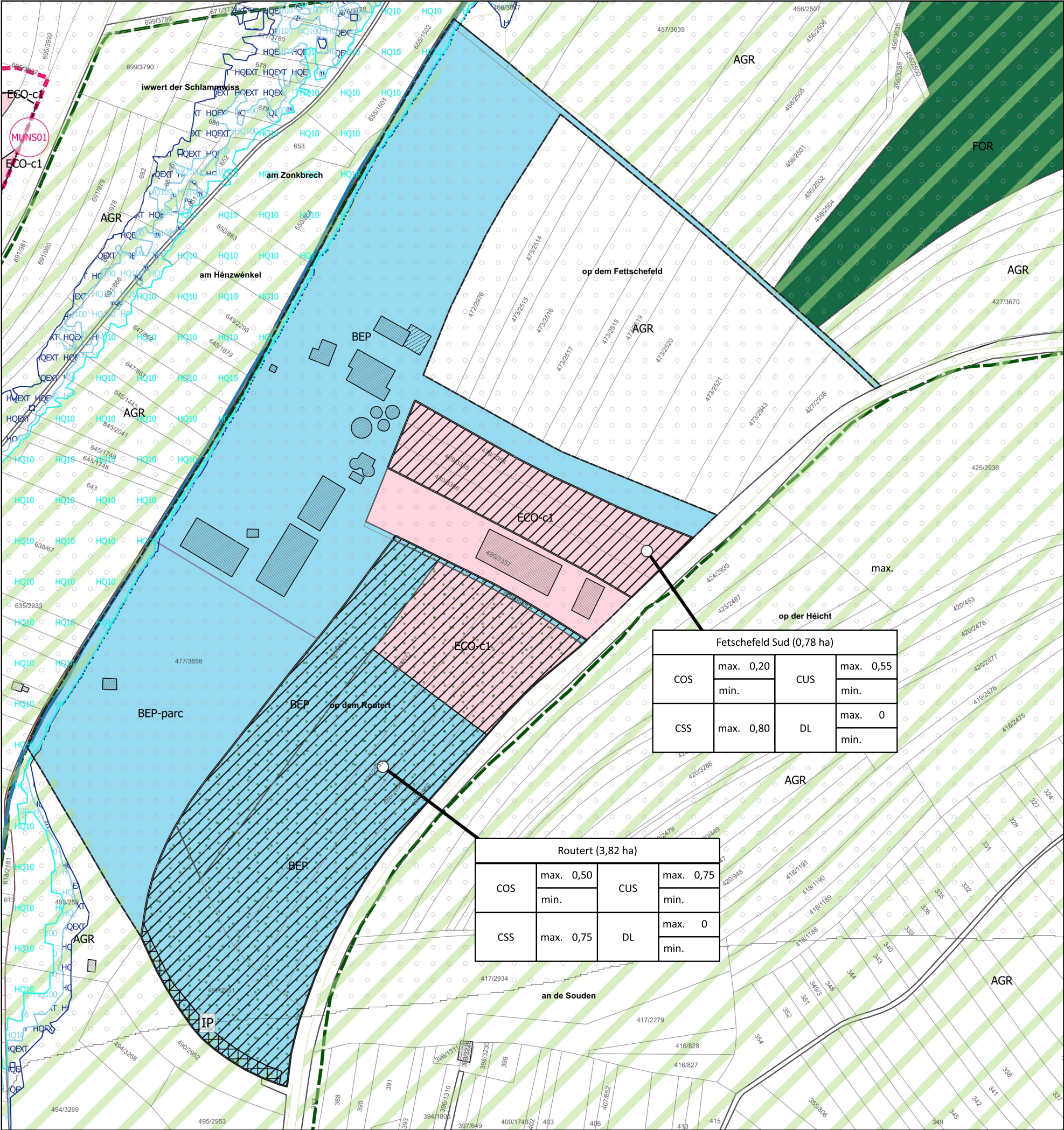




Fetschfeld Sud (0,78 ha)					
COS	max.	0,20	CUS	max.	0,55
	min.			min.	
CSS	max.	0,80	DL	max.	0
				min.	

Routert (3,82 ha)			
COS	max. 0,50	CUS	max. 0,75
	min.		min.
CSS	max. 0,75	DL	max. 0
			min.

Légende du plan d'aménagement général

Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- Zone de bâtiments et d'équipements publics
- Zone de bâtiments et d'équipements publics - affectation parc
- Zone d'activités économiques communales type 1

Zone verte:

- Zone agricole

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour es zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »:

Délimitation du degré d'utilisation du sol

COS		CUS	
max.	min.	max.	min.
CSS	max.	DL	min.

Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différé

Zone de servitude urbanisation

- Zone de servitude urbanisation «Intégration paysagère»

Zones de risques naturels prévisibles

- Zone d'inondation (HQ10)
- Zone d'inondation (HQ100)
- Zone d'inondation (HQExtrem)

- Zone de bruit
(© Administration de l'environnement, 2016)

Zones ou espaces définis en exécution de disposition spécifiques relatives:

- à la protection de la nature et des ressources naturelles

Indication à titre indicatif et non-exhaustif:

- PAP dûment approuvé ou en cours de procédure
- Habitat d'espèces art. 21 Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zones de protection Natura 2000

Fond de plan (PCN 12.03.2018):

- Parcellaire
- Bâtiment existant
- Bâtiment ajouté (photo aérienne 2017)
- Cours d'eau (BD-L-TC 2008)

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
MAÎTRE D'OUVRAGE	 Administration Communale de Schuttrange 2, Place de l'église L-5367 Schuttrange			
PROJET	Modification du plan d'aménagement général « ZAE - Routert » à Uebersyren			
OBJET	demande d'approbation			
BUREAU D'ÉTUDES	 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 LSC360.lu 			
DESSINÉ PAR		Vivianne KEILS	DATE	16.09.2025
VÉRIFIÉ PAR		Henning NIEBOER	ÉCHELLE	1:2.500 0 50 100 m 
CONTROLÉ PAR				
FICHIER	P:\LSC360\2024\20240448_ZP_Mod_PAG_ZAE_Routert_lwwersyren\D_Plans			
PLAN N°	20240448-ModPAG_ZAE_Routert_02_demande_approbation			
1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte. 2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB/DIN ...) et suivant le réglementation actuellement en vigueur. 3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.				